ID: 038-213803240-20240523-2024_018-DE

Département de l'Isère

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE

L'an deux mille vingt quatre, le 23 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 12 Nombre de présents : 11

Etaient présents: MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, CICORELLA Sébastien, MONIN Florence, GAS Marcel HUMBERT Régis, FANJAT

Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, ROMATIF Julien, GUERRERO Elisabeth

Absents excusés: GENTIL Dominique (pouvoir à ROMATIF Julien)

Date de la convocation: 16 mai 2024

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia,

Objet de la délibération : Choix d'une entreprise pour les travaux d'évacuation des eaux pluviales

Dans le cadre du projet de travaux d'évacuation des eaux pluviales, le maire explique à l'assemblée que plusieurs entreprises ont été consultées :

- GMTP de Pommier de Beaurepaire pour un montant de travaux de 82 767 € HT
- Cheval de Champagne pour un montant de travaux de 87 062.50 € HT
- SAS Marchand de Revel Tourdan pour un montant de travaux de 89 896 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- Décide de retenir l'entreprise GMTP pour la réalisation de ces travaux, le maire étant chargé de prévenir les entreprises du choix arrêté et de demander à l'entreprise choisie de réaliser les travaux.
- Donne pouvoir au maire et au Trésorier, chacun en ce qui les concerne, à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 23 mai 2024

Le Maire, Serge MERCIER